



Liste de concordance pour la transposition du Système Harmonisé (SH) 2017 au SH 2022

Les fichiers présentent la concordance entre les nouveaux numéros de tarif et leurs clés respectives valables à partir du 01.01.2022 avec ceux échus au 31.12.2021, pour les deux directions du trafic.

Les listes de concordance constituent une aide pour la transposition du Système Harmonisé 2017 au Système Harmonisé 2022 (modification de la Loi sur le tarif des douanes). Dans tous les cas, seuls les libellés des textes tarifaires légaux et des clés statistiques font foi.

Les anciens numéros de tarif et leurs clés statistiques sont mis en relation avec les nouveaux. Pour l'interprétation, on notera que :

- des numéros peuvent apparaître à plusieurs reprises dans la liste, lorsqu'ils ont fait l'objet d'une subdivision ou d'un regroupement de marchandises,
- lors d'une subdivision ou d'un regroupement, l'ancien numéro peut rester valable après 2017, avec un contenu qui diffère toutefois (un symbole « triangle » (▲) est affiché à côté de ces numéros
- dans certains cas, seule une partie des marchandises classées dans un numéro de tarif/clé échu peut être nouvellement attribuée à un ou plusieurs nouveaux numéros/clés.

Liens:

[Informations concernant les modifications du tarif des douanes au 01.01.2022](#)

[Ordonnance modifiant le tarif des douanes du 30 juin 2021 \(SH\)](#)

[Liste de concordance 2022 anciens - nouveaux et nouveaux - anciens - numéros de tarif](#)

[Liste de concordance 2022 anciens - nouveaux - numéros de tarif/clés statistiques](#)

Des informations complémentaires peuvent être obtenues par courriel à la Section Informations statistiques : stat@bazg.admin.ch